

<b>DOSSIER DE PRESENTATION FINANCIERE D'UN EMETTEUR DE TCN</b>	
<b>Nom du programme</b>	Programme d'émission de Billet de Trésorerie établie au nom de L'AIR LIQUIDE SA
<b>Nom de l'émetteur</b>	L'Air Liquide Société Anonyme pour l'Etude et l'Exploitation des Procédés Georges Claude (« L'Air Liquide S.A. »)
<b>Type de programme</b>	Billets de trésorerie
<b>Plafond du programme</b>	Le programme d'émission de billets de trésorerie de L'Air Liquide S.A. pour l'année ou les 12 mois à venir s'élève à un montant maximum de 3 milliards d'euros, ou la contrevaletur de ce montant en devises.
<b>Garant</b>	Sans objet
<b>Notation du programme</b>	Noté, P-1: Moody's Investors Services, Inc A-1: Standard & Poor's Ratings Services
<b>Arrangeur</b>	Sans objet
<b>Agent(s) Domiciliaire(s)</b>	BNP Paribas, Bred Banque Populaire, HSBC France, Société Générale, NATIXIS
<b>Agent(s) Placeur(s)</b>	BNP Paribas, BRED Banque Populaire, Crédit Agricole CIB, HSBC France, Société Générale, Natixis
<b>Date de signature du Dossier de Présentation Financière</b>	25/07/2014

Établi en application des articles L 213-1 A à L 213-4-1 du Code monétaire et financier

Un exemplaire du présent dossier est adressé à :

**BANQUE DE FRANCE**  
**Direction Générale des Opérations**  
**Direction pour la Stabilité Financière (DSF)**  
**35-1134 Service des Titres de Créances Négociables**  
**39, rue Croix des Petits Champs**  
**75049 PARIS CEDEX 01**

A l'attention du chef de service

<sup>1</sup> Optionnel : information pouvant ne pas être fournie par l'émetteur car la réglementation française ne l'impose pas

<b>1. DESCRIPTION DU PROGRAMME D'EMISSION</b>		
<b>Article D. 213-9, II, 1° et 213-11 du Code monétaire et financier et Article 1 de l'arrêté du 13 février 1992 modifié et les réglementations postérieures</b>		
<b>1.1</b>	<b>Nom du Programme</b>	Programme d'émission de Billets de Trésorerie établi au nom de L'AIR LIQUIDE SA
<b>1.2</b>	<b>Type de programme</b>	Billets de trésorerie
<b>1.3</b>	<b>Dénomination sociale de l'Émetteur</b>	L'Air Liquide Société Anonyme pour l'Etude et l'Exploitation des Procédés Georges Claude (« L'Air Liquide S.A. »)
<b>1.4</b>	<b>Type d'émetteur</b>	Entreprise non financière
<b>1.5</b>	<b>Objet du Programme</b>	Optionnel <sup>1</sup>
<b>1.6</b>	<b>Plafond du Programme</b>	Le programme d'émission de billets de trésorerie de L'Air Liquide S.A. pour l'année ou les 12 mois à venir s'élève à un montant maximum de 3 milliards d'euros, ou la contrevaletur de ce montant en devises.
<b>1.7</b>	<b>Forme des titres</b>	Inscrits en compte
<b>1.8</b>	<b>Rémunération</b>	Les intérêts sont fixés et négociés lors de l'émission ; ils sont en principe calculés sur la base d'un taux fixe et par référence au marché monétaire Dans le cas d'une émission comportant une option de remboursement anticipé, de prorogation ou de rachat, les conditions de rémunération du Billet de Trésorerie seront fixées à l'occasion de l'émission initiale et ne pourront pas être modifiées ultérieurement, notamment à l'occasion de l'exercice de l'option de remboursement anticipé, de prorogation ou de rachat.
<b>1.9</b>	<b>Devises d'émission</b>	Euro ou toute autre devise autorisée par la réglementation française applicable au moment de l'émission conformément à l'article D. 213-6 du Code monétaire et financier
<b>1.10</b>	<b>Maturité</b>	L'échéance des Billets de Trésorerie sera fixée conformément à la législation et à la réglementation française, ce qui implique qu'à la date des présentes la durée des émissions de Billets de Trésorerie ne peut être supérieure à 1 an (365 jours ou 366 jours les années bissextiles).  Les Billets de Trésorerie peuvent être remboursés avant maturité en accord avec les lois et les réglementations applicables en France.  Les Billets de Trésorerie émis dans le cadre du Programme pourront comporter une ou plusieurs options de prorogation de l'échéance (au gré de

<sup>1</sup> Optionnel : information pouvant ne pas être fournie par l'émetteur car la réglementation française ne l'impose pas

		<p>l'Émetteur, ou du détenteur, ou en fonction d'un (ou plusieurs) évènement(s) indépendant(s) de l'Émetteur et ou du détenteur).</p> <p>Les Billets de Trésorerie émis dans le cadre du Programme pourront aussi comporter une ou plusieurs options de rachat par l'Émetteur (au gré de l'Émetteur, ou du détenteur, ou en fonction d'un (ou plusieurs) évènement(s) indépendant(s) de l'Émetteur et / ou du détenteur).</p> <p>L'option de remboursement anticipé, de prorogation ou de rachat de Billets de Trésorerie, sil y a lieu, devra être spécifiée explicitement dans le formulaire de confirmation de toute émission concernée.</p> <p>En tout état de cause, la durée de tout Billet de Trésorerie assortie d'une ou de plusieurs de ces clauses, sera toujours, toutes options de remboursement anticipé, de prorogation ou rachat comprises, conforme à la réglementation en vigueur au moment de l'émission du dit Billet de Trésorerie.</p>
<b>1.11</b>	<b>Montant unitaire minimal des émissions</b>	150 000 euros ou la contrevaieur de ce montant en devises déterminée au moment de l'émission
<b>1.12</b>	<b>Dénomination minimale des TCN</b>	En vertu de la réglementation, le montant minimum légal des Titres de Créances Négociables émis dans le cadre de ce programme doit être de 150 000 euros ou la contrevaieur de ce montant en devises déterminée au moment de l'émission
<b>1.13</b>	<b>Rang</b>	Optionnel <sup>1</sup>
<b>1.14</b>	<b>Droit applicable</b>	Optionnel <sup>1</sup>
<b>1.15</b>	<b>Admission des titres sur un marché réglementé</b>	Non
<b>1.16</b>	<b>Système de règlement-livraison d'émission</b>	Optionnel <sup>1</sup>
<b>1.17</b>	<b>Notation(s) du Programme</b>	<p><b>P-1:</b> Moody's Investors Services, Inc  <b>A-1:</b> Standard &amp; Poor's Ratings Services</p> <p>Les notations sont susceptibles d'être revues à tout moment par les agences de notation. Les investisseurs sont invités à se reporter aux sites internet des agences concernées afin de consulter la notation en vigueur.</p>
<b>1.18</b>	<b>Garantie</b>	Sans objet
<b>1.19</b>	<b>Agent(s) Domiciliaire(s)</b>	L'Air Liquide S.A. domiciliera ses billets de trésorerie auprès d'un groupe de plusieurs établissements domiciliaires.

<sup>1</sup> Optionnel : information pouvant ne pas être fournie par l'émetteur car la réglementation française ne l'impose pas

		<p>L'Air Liquide S.A. a désigné les 5 établissements suivants pour domicilier ses émissions de billets de trésorerie :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. BNP Paribas, Société Anonyme dont le siège social est situé au 16, Bd des Italiens, 75009 Paris,</li> <li>2. Bred Banque Populaire, Société Coopérative de Banque Populaire, dont le siège social est situé 18 quai de la Rapée, 75012 Paris,</li> <li>3. HSBC France, Société Anonyme dont le siège social est situé au 103 avenue des Champs Elysées, 75008 Paris,</li> <li>4. Société Générale, Société Anonyme dont le siège social est situé 17 cours Valmy, 92987 Paris La Défense,</li> <li>5. NATIXIS, Société Anonyme dont le siège social est situé 30, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.</li> </ol>
<b>1.20</b>	<b>Arrangeur</b>	Optionnel <sup>1</sup>
<b>1.21</b>	<b>Mode de placement envisagé</b>	A la date de signature de la présente Documentation Financière, les Billets de Trésorerie seront placés directement par Air Liquide S.A. ou à travers ses agents placeurs (« Agents Placeurs ») qui sont BNP Paribas, BRED Banque Populaire, Crédit Agricole CIB, HSBC France, Société Générale, Natixis. L'Air Liquide S.A pourra ultérieurement remplacer un Agent Placeur ou nommer d'autres Agents Placeurs. Une liste à jour desdits Agents Placeurs sera communiquée aux investisseurs sur demande déposée auprès de L'Air Liquide S.A.
<b>1.22</b>	<b>Restrictions à la vente</b>	Optionnel <sup>1</sup>
<b>1.23</b>	<b>Taxation</b>	Optionnel <sup>1</sup>
<b>1.24</b>	<b>Implication d'autorités nationales</b>	Banque de France
<b>1.25</b>	<b>Coordonnées des personnes assurant la mise en œuvre du Programme</b>	<p>Madame Aude Revel  L'Air Liquide SA  Responsable Front Office  Responsable du programme d'émission  75, Quai d'Orsay  75321 Paris Cedex 07  <a href="mailto:aude.revel@airliquide.com">aude.revel@airliquide.com</a>  Tel : 01 40 62 51 93  Fax : 01 40 62 57 05</p>

<sup>1</sup> Optionnel : information pouvant ne pas être fournie par l'émetteur car la réglementation française ne l'impose pas

		<p>Mademoiselle Solène Le Tallec  L'Air Liquide SA  Trésorière Front Office  75, Quai d'Orsay  75321 Paris Cedex 07  <a href="mailto:solene.letallec@airliquide.com">solene.letallec@airliquide.com</a>  Tel : 01 40 62 59 07  Fax : 01 40 62 57 05</p> <p>Monsieur Laurent Chesnay  L'Air Liquide SA  Trésorier Front Office  75, Quai d'Orsay  75321 Paris Cedex 07  <a href="mailto:laurent.chesnay@airliquide.com">laurent.chesnay@airliquide.com</a>  Tel : 01 40 62 56 52  Fax : 01 40 62 57 05</p>
<b>1.26</b>	<b>Informations complémentaires relatives au programme</b>	Optionnel <sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> *Optionnel : information pouvant ne pas être fournie par l'émetteur car la réglementation française ne l'impose pas*

## 2. DESCRIPTION DE L'EMETTEUR

Article D. 213-9, II, 2° du Code monétaire et financier et Article 2, I et II du 3° de l'arrêté du 13 février 1992 modifié et les réglementations postérieures

2.1	<b>Dénomination sociale de l'émetteur</b>	L'Air Liquide Société Anonyme pour l'Etude et l'Exploitation des Procédés Georges Claude (« L'Air Liquide S.A. »)
2.2	<b>Forme juridique, législation applicable à l'émetteur et tribunaux compétents</b>	<p>L'Air Liquide S.A. est une société anonyme à Conseil d'administration.</p> <p>La législation applicable à L'Air Liquide S.A. est la législation française.</p> <p>Toutes les contestations ou litiges seront soumis à la juridiction des tribunaux compétents de Paris.</p>
2.3	<b>Date de constitution</b>	08/11/1902
2.4	<b>Siège social et principal siège administratif (si différent)</b>	L'Air Liquide S.A. a son siège social au 75, Quai d'Orsay, 75007 PARIS
2.5	<b>Numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés</b>	R.C.S. Paris B 552 096 281
2.6	<b>Objet social résumé</b>	L'objet social de L'Air Liquide S.A. consiste principalement en l'étude, l'exploitation, la vente des brevets ou inventions de MM. Georges et Eugène Claude, relatifs à la liquéfaction des gaz, à la production industrielle du froid, de l'air liquide et de l'oxygène, à leurs applications ou utilisations, ainsi qu'à la production industrielle du froid, de l'air liquide, leurs applications ou utilisations, la production et la liquéfaction des gaz (notamment oxygène, azote, hélium et hydrogène), leurs applications ou utilisations sous toutes formes, et plus généralement l'achat, la fabrication, la vente et l'utilisation de tous produits, sous-produits, machines ou appareils, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.
2.7	<b>Description des principales activités de l'émetteur</b>	<p>Avec une présence dans 80 pays, L'Air Liquide S.A. est leader mondial des gaz pour l'industrie, la santé et l'environnement.</p> <p>Les activités du Groupe Air Liquide sont organisées de la manière suivante : Gaz et Services (91% du chiffre d'affaire total en 2013), Ingénierie et Construction (5% du chiffre d'affaire total en 2013), et Autres Activités.</p> <p>Une description des informations relatives aux principales activités du groupe Air Liquide, est faite dans les rapports annuels 2012 et 2013 du Groupe, disponibles sur le site internet de l'Air Liquide SA à l'adresse suivante :</p> <p><a href="http://www.airliquide.com/fr/actionnaires/le-kiosque/rapport-annuel-et-document-de-reference-10/rapport-annuel-et-document-de-reference-">http://www.airliquide.com/fr/actionnaires/le-kiosque/rapport-annuel-et-document-de-reference-10/rapport-annuel-et-document-de-reference-</a></p>

		<a href="#">archives-2.html</a> Le chiffre d'affaires du groupe en 2012 et 2013 par activité et zone géographique est disponible en page 34 du document de référence 2013.
<b>2.8</b>	<b>Capital</b>	
2.8.1	Montant du capital souscrit et entièrement libéré	Au 21 mai 2014, L'Air Liquide SA était dotée d'un capital social de 1 720 879 792.50 euros, constitué de 312 887 235 actions de 5.50 euros.
2.8.2	Montant du capital souscrit et non entièrement libéré	Sans objet
<b>2.9</b>	<b>Répartition du capital</b>	Au 31/12/2013, le capital de l'Air Liquide SA est réparti comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actionnaires individuels : 36%</li> <li>• Investisseurs institutionnels étrangers : 45%</li> <li>• Investisseurs institutionnels français : 19%</li> </ul>
<b>2.10</b>	<b>Marchés réglementés où les titres de capital ou de créances de l'émetteur sont négociés</b>	Les actions de L'Air Liquide S.A. sont négociées en continu sur l'Eurolist de la Bourse d'Euronext Paris (compartiment A) (code valeur ISIN : FR0000120073).
<b>2.11</b>	<b>Composition de la Direction</b>	Se référer aux pages 120 et 121 du Document de Référence 2013 accessible sur : <a href="http://www.airliquide.com/fr/investisseurs/rapport-annuel.html">http://www.airliquide.com/fr/investisseurs/rapport-annuel.html</a>
<b>2.12</b>	<b>Normes comptables utilisées pour les données consolidées</b>	Normes IFRS
<b>2.13</b>	<b>Exercice comptable</b>	Du 01/01 au 31/12
<b>2.13.1</b>	<b>Date de tenue de l'assemblée générale annuelle ayant approuvé les comptes annuels de l'exercice écoulé (ou son équivalent)</b>	Les comptes annuels 2013 ont été approuvés par l'Assemblée Générale du 07/05/2014
<b>2.14</b>	<b>Exercice fiscal</b>	Optionnel <sup>1</sup>
<b>2.15</b>	<b>Commissaires aux comptes de l'Émetteur ayant audité les comptes annuels de l'Émetteur</b>	
2.15.1	Commissaires aux comptes	Commissaires aux comptes titulaires : Société ERNST & YOUNG et Autres Monsieur Jean-Yves Jégourel et Emmanuelle Mossé Tour First – TS14444 – 1, place des saisons 92037 Paris La Défense Cedex (Courbevoie)  Société MAZARS S.A Monsieur Lionel Gotlib et Daniel Escudeiro 61, rue Henri Regnault 92 400 Courbevoie  Commissaires aux comptes suppléants : Société AUDITEX Tour First – TS14444 – 1, place des saisons 92037 Paris La Défense Cedex (Courbevoie)

<sup>1</sup> Optionnel : information pouvant ne pas être fournie par l'émetteur car la réglementation française ne l'impose pas

		Patrick de Cambourg chez Mazars SA 61, rue Henri Regnault 92 400 Courbevoie
2.15.2	Rapport des commissaires aux comptes	Le rapport général et le rapport sur les comptes consolidés des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 se trouvent respectivement en pages 270 et 251 du document de référence 2012.  Le rapport général et le rapport sur les comptes consolidés des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 se trouvent respectivement en pages 288 et 269 du document de référence 2013.  Ces documents sont disponibles sur le site internet de l'Air Liquide SA à l'adresse suivante : <a href="http://www.airliquide.com/fr/investisseurs/rapport-annuel.html">http://www.airliquide.com/fr/investisseurs/rapport-annuel.html</a>
<b>2.16</b>	<b>Autres programmes de l'Émetteur de même nature à l'étranger</b>	Par l'intermédiaire de sa filiale Air Liquide US, L.L.C., L'Air Liquide S.A. a lancé au début de l'année 2001 un programme d'émission de <i>US commercial paper</i> pour un montant maximum de USD 1 500 millions.
<b>2.17</b>	<b>Notation de l'émetteur</b>	Optionnel <sup>1</sup>
<b>2.18</b>	<b>Information complémentaire sur l'émetteur</b>	Optionnel <sup>1</sup>

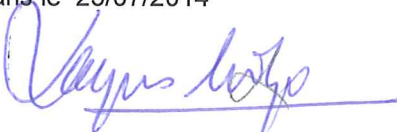
---

<sup>1</sup> Optionnel : information pouvant ne pas être fournie par l'émetteur car la réglementation française ne l'impose pas



### 3. CERTIFICATION DES INFORMATIONS FOURNIES

Article D. 213-9, II, 3° et III du Code monétaire et financier et Article 2, dernier alinéa de l'arrêté du 13 février 1992 modifié et les réglementations postérieures

3.1	<b>Personne responsable de la Documentation Financière portant sur le programme de Billets de Trésorerie</b>	Monsieur Jacques MOLGO Directeur de la Trésorerie et des Financements Groupe
3.2	<b>Déclaration de la personne responsable de la Documentation Financière portant sur le programme de Billet de Trésorerie</b>	<i>« A ma connaissance, les données de la documentation financière sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée »</i>
3.3	<b>Date, lieu et signature</b>	Paris le 25/07/2014 

### ANNEXES (à présenter à la suite)

Annexe I	<b>Annexes du DPF sous format électronique et papier</b>	- Notation du programme de Billets de Trésorerie de l'Air Liquide SA
Annexe II	<b>Annexes de la documentation financière, sous format électronique de préférence (ces documents sont uniquement remis à la Banque de France).</b>	<b>Document de référence 2012 et 2013 de L'Air Liquide SA</b>  Ce document est disponible sur le site internet de l'Air Liquide SA à l'adresse suivante : <a href="http://www.airliquide.com/fr/investisseurs/rapport-annuel.html">http://www.airliquide.com/fr/investisseurs/rapport-annuel.html</a>

---

## Annexe I

### Notation du programme de Billets de Trésorerie de L'Air Liquide SA

#### **Standard & Poor's Ratings Services**

La notation attribuée par Standard & Poor's Rating Services à ce programme peut être vérifiée à l'adresse internet suivante : <http://www.standardandpoors.com/home/en/us/>

#### **Moody's Investors Services**

La notation attribuée par Moody's Investors Services à ce programme peut être vérifiée à l'adresse internet suivante : <http://www.moodys.com/>

Identifiant Moody's Investors Services pour L'Air Liquide SA : 600052154

Identifiant Moody's Investors Services pour ce programme de Billets de Trésorerie: 275391